

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 46**16 janvier 2003****SOMMAIRE**

A.G.G.U., S.A., Luxembourg	2193	Eurasiarealestate, GmbH, Luxembourg	2199
A.S.L. S.A., Antwerp Student Lodging S.A., Schoten (Belgique)	2168	Eurazur S.A., Luxembourg	2205
Adelaine S.A., Luxembourg	2191	Euroconstructa S.A., Luxembourg	2196
Akrotec, S.à r.l., Luxembourg	2203	Europro S.A., Esch-sur-Alzette	2202
Alavita S.A., Junglinster	2203	F.C.M.A. S.A., Luxembourg	2185
Altamar S.A., Luxembourg	2197	Fiduciaire Reuter-Wagner et Associés, S.à r.l., Strassen	2206
Altamar S.A., Luxembourg	2197	Finconex S.A., Luxembourg	2198
Altamar S.A., Luxembourg	2197	Finde S.A., Luxembourg	2180
Amsit Luxembourg S.A., Luxembourg	2193	Finplex S.A., Luxembourg	2187
Ariston Investments S.A., Luxembourg	2205	First Technology, S.à r.l., Luxembourg	2196
Atelier de Couture Theisen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2204	G.B.R. S.A., Luxembourg	2188
Brown Holding S.A., Luxembourg	2162	21 Invest Holdings 2 S.A., Luxembourg	2202
Brown Holding S.A., Luxembourg	2162	Immo 9. Com, S.à r.l., Luxembourg	2195
C.D.D. S.A., Dudelange	2203	Institutional Cash, KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg	2170
Carina Bis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2203	Ismat International S.A., Luxembourg	2193
Cashfine Holding S.A., Luxembourg	2204	Kacha International, S.à r.l., Luxembourg	2206
Clementoni S.A., Luxembourg	2174	Kichen & Design S.A., Belvaux	2192
Collins & Aikman Luxembourg S.A., Luxembourg	2195	Kichen & Design S.A., Belvaux	2192
Comindus S.A., Luxembourg	2204	Koibo Holding S.A., Luxembourg	2169
Comindus S.A., Luxembourg	2204	Kreuz S.A., Luxembourg	2189
Comindus S.A., Luxembourg	2204	Kreuz S.A., Luxembourg	2189
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	2190	Lefebvre Investissements S.A., Luxembourg	2190
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Luxembourg	2182	Leisure Resources International S.A., Luxembourg	2206
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Luxembourg	2183	Loisinaut, S.à r.l., Kockelscheuer-Roeser	2202
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Luxembourg	2184	LSFC Capital, S.à r.l., Luxembourg	2163
Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Luxembourg	2185	Luxembourg Company of Metals & Alloys S.A., Ehlerange	2200
DB Luxembourg S.A., Luxembourg	2195	Martinelli Entreprise & Cie S.C.A., Luxembourg	2191
Dimaleo S.A., Luxembourg	2207	Martinelli Renoir & Cie S.C.A., Luxembourg	2191
Dimaleo S.A., Luxembourg	2207	Martinelli Stratocaster & Cie S.C.A., Luxembourg	2192
Dolenia Invest S.A., Luxembourg	2191	Maxtron, S.à r.l., Luxembourg	2186
Equipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	2194	Maxtron, S.à r.l., Luxembourg	2187
Equipement Universel - Universal Equipment, S.à r.l., Luxembourg	2194	Melusine S.A., Luxembourg	2200
		Mille-Services Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2202
		MRG Diffusion S.A., Luxembourg	2190
		N.J. International Holding S.A., Luxembourg	2177

N.J. International Holding S.A., Luxembourg	2178	Société Financière European pour l'Industrie Si-	
N.J. International Holding S.A., Luxembourg	2179	dérurgique S.A., Luxembourg	2208
Net-Ein S.A., Luxembourg	2205	Société Financière European pour l'Industrie Si-	
Orion International S.A., Luxembourg	2197	dérurgique S.A., Luxembourg	2208
Orpa S.A., Luxembourg	2196	Société Luxembourgeoise Commercialisation et	
Parc Faïence S.A., Luxembourg	2199	Travaux, S.à r.l., Pétange	2201
Peinture De Lorenzi Ed. et fils, S.à r.l., Schou-		Société Luxembourgeoise Commercialisation et	
weiler	2202	Travaux, S.à r.l., Pétange	2201
Plutos S.A.H., Luxembourg	2192	Software Development & Support, S.à r.l., Pis-	
Prevent S.A.	2207	sange	2201
Publicité 3000 S.A., Luxembourg	2198	saint-paul participations S.A., Luxembourg	2167
Rembrandt I, S.à r.l., Luxembourg	2200	saint-paul participations S.A., Luxembourg	2167
Remolux S.A., Esch-sur-Alzette	2199	Tamweelview S.A., Luxembourg	2169
Risa S.p.A., Milan	2175	Tilly Holding S.A., Luxembourg	2199
Riviera Property S.A., Luxembourg	2190	Universal Trading Oil Company 1981 S.A., Luxem-	
Sab Soparfin S.A., Luxembourg	2194	bourg	2194
Senior & Communication, S.à r.l., Foetz	2207	Vagor International S.A., Stadtbredimus	2206
Société Financière de Senningerberg S.A.H., Lu-		Votus Shipping International S.A., Stadtbredimus	2181
xembourg	2173	Votus Shipping International S.A., Stadtbredimus	2181
Société Financière European pour l'Industrie Si-		Werec Käsehandel S.A., Luxembourg	2205
dérurgique S.A., Luxembourg	2208		

BROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.780.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(92237/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

BROWN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.780.

Extrait du livre des procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle passé à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002

L'Assemblée Générale, après délibération et après avoir lu le bilan et les comptes de la société ainsi que le rapport du Commissaire de la société, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Approuve le bilan et les comptes annuels de la société pour l'exercice 2001;
- 2) Décharge pleinement les administrateurs et le Commissaire de toute responsabilité concernant l'exercice 2001;
- 3) Ordonne le Conseil d'Administration de procéder à l'enregistrement et la publication du bilan et des comptes annuels de la société, conformément à la loi;
- 4) La présente Assemblée élit à l'unanimité les administrateurs suivants:
 - Kyros-Athanasios Filipou, homme d'affaires, demeurant à Athènes, Grèce;
 - Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à Bruxelles, Belgique;
 - Ekaterini Mouzaki, juriste, demeurant à Lille, France.

Leur mandat étant valable pour un an, expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2003.

- 5) Renouvelle le mandat du Commissaire:

Georgios Georgiou-Kostakopoulos.

Son mandat est valable pour un an et expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Le Bureau

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Copie conforme du livre des procès-verbaux

N. Korogiannakis

Membre du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2002, vol. 577, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92238/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

LSFC CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the sixth day of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., established in Bermuda, represented by J.D. Dell, with professional address at Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton HM 11, Bermuda, acting in his capacity as Vice President, here represented by Mr Patrick Mischo, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 28th November, 2002.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LSFC CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general

manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., prequalified:	100 shares
Total:	100 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2002.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at three. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr J.D. Dell, with professional address at Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton HM 11, Bermuda;
 - Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address at 717 North Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201, USA;

- Mr Michael D. Thomson, with professional address at 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101, USA.

2) The registered office is established in L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3) The sole shareholder resolves to confer signatory power to Mr Yves Damon on the Company's bank account for any transactions not exceeding EUR 5,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le six décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., établie aux Bermudes, représentée par M. J.D. Dell, ayant son adresse professionnelle à Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes, agissant en tant que Vice Président,

ici représentée par Maître Patrick Mischo, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2002.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LSFC CAPITAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

LSF-CADIM KOREA CAPITAL, Ltd., préqualifiée: 100 parts sociales

Total: 100 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois.

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur J.D. Dell, avec adresse professionnelle à Gibbons Building, Suite 102, 10 Queen Street, Hamilton HM 11, Bermudes;

- Monsieur Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle au 717 North Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis;

- Monsieur Michael D. Thomson, avec adresse professionnelle au 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101, Etats-Unis.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3) L'associé unique décide de donner pouvoir de signature à Monsieur Yves Damon sur le compte bancaire de la Société pour toute opération n'excédant pas EUR 5.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Mischo, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 137S, fol. 40, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

A. Schwachtgen.

(92194/230/276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

saint-paul participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.025.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Signature.

(92234/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

saint-paul participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 46.025.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2002

L'assemblée générale acte la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Jos. Jentgen, et décide de ne pas remplacer ce mandat. L'assemblée générale acte la démission de Monsieur Egon Seywert commissaire aux comptes. Elle nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société B.D.O. COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Fait à Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour extrait conforme

M. Schiltz

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92236/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

A.S.L. S.A., ANTWERP STUDENT LODGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-2900 Schoten (Belgique), 222, Wezelsebaan.

L'an deux mille deux, le vingt et un février

Par-devant Maître Emile Schlessen, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ANTWERP STUDENT LODGING S.A. en abrégé A.S.L. S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié du 6 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 461 du 25 juin 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 septembre 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 63.857.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg à Schoten (Belgique), cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire du refus d'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ou de l'administration équivalente en Belgique.

2. Décharge à accorder aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

3. Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation belge.

4. Pouvoir à accorder à l'effet d'accomplir toutes les formalités juridiques et administratives nécessaires à la fixation de l'adresse du siège social et à l'inscription de la société en Belgique.

5. Pouvoir à accorder à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

6. Conservation des documents de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

Première résolution

L'assemblée décide, sans aucune intention de préjudicier de quelque manière que ce soit les droits des tiers, de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, du Grand-Duché de Luxembourg à Schoten, Belgique, à l'adresse suivante: Wezelsebaan 222, B-2900 Schoten, et de faire adopter par la société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge entière et définitive aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, tous démissionnaires, pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder devant un notaire belge à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation belge.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à la société de droit belge ACCOUNTANTSKANTOOR LUC VOET bvba, avec siège social à B-2950 Kapellen, Zilverenhoeklaan 20, à l'effet d'accomplir toutes les formalités juridiques et administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Amrein, M. Perrard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 134S, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

E. Schlessler.

(92199/227/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

TAMWEELVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 66.944.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 9 décembre 2002, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société TAMWEELVIEW S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2001:

Khalil Mohamed Sharif M. A. Foulathi

Fardan H. I. Al-Fardan

Abdulla M.K.M. Al-Kindi Al-Morar

Jamal Ahmad Mohd Al-Mulla

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2001:

PricewaterhouseCoopers.

2) Election des nouveaux administrateurs:

Khalil Mohamed Sharif M. A. Foulathi

Fardan H. I. Al-Fardan

Abdulla M.K.M. Al-Kindi Al-Morar

Jamal Ahmad Mohd Al-Mulla

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de KPMG AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) La perte qui s'élève à EUR 1.980.191,- est reportée.

7) Décision de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAMWEELVIEW S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 137S, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92207/683/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

KOIBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 7.364,21 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(92073/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

INSTITUTIONAL CASH, KBC INSTITUTIONAL CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.266.

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable KBC INSTITUTIONAL CASH, en abrégé INSTITUTIONAL CASH, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 1992 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C du 6 mars 1992, numéro 76.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, prénommé, en date du 9 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1^{er} décembre 1998 numéro 868.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bernhard Heinz, employé privé, demeurant à Trèves (D).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Stipulante, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, demeurant à Libramont (B).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 114.037,6111 actions en circulation, 140 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 17 octobre 2002 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date des:

25 octobre 2002 et 11 novembre 2002

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

25 octobre 2002 et 11 novembre 2002

- au journal «Tageblatt», en date des:

25 octobre 2002 et 11 novembre 2002

et par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 25 octobre 2002.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Article 5 - Modification des alinéas 2, 3 et 4 comme suit:

«Le capital social initial de la Société est de BEF 2.100.000 (EUR 52.057,64), entièrement libéré et représenté par 21 actions de la catégorie d'actions de capitalisation du compartiment KBC INSTITUTIONAL CASH EURO sans désignation de valeur telles que définies à l'article 6.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent de EUR 1.239.467,62 qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires de chaque catégorie ou sous-catégories d'actions, (.....)».

2. Article 5 - Modification de l'alinéa 5 comme suit:

«Le capital social est représenté par un ou plusieurs compartiments, correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société. Dans chacun de ces compartiments, le Conseil d'administration est autorisé à créer différentes catégories qui peuvent être caractérisées par leur politique de distribution (voir article six) et sous-catégories d'actions qui peuvent être caractérisées par leur devise de référence, leur taux de commission, et/ou par toute autre caractéristique à déterminer par le Conseil d'administration.»

3. Article 6 - suppression de la première phrase.

4. Article 16 - Modification de l'alinéa 3 comme suit:

«(...) qui ont, au moment de leur acquisition une échéance moyenne résiduelle qui n'excède pas, à aucun moment, douze mois.»

5. Article 19 - Modification de l'alinéa 1 comme suit:

«La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix d'émission et de rachat seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie/sous-catégorie, périodiquement par la Société, conformément aux articles 21, 22 et 23 des présents statuts (.....)».

6. Article 20 - Modification de l'alinéa 1 comme suit:

«Pour chaque catégorie/sous-catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire, qui est exprimée en la monnaie déterminée par le Conseil d'administration, est représentée en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie/sous-catégorie, constitués par les avoirs de la Société correspondant à chaque catégorie/sous-catégorie moins

les engagements attribuables à cette catégorie/sous-catégorie, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie/sous-catégorie.»

7. Article 20 - le point 4) dans le paragraphe A. aura la teneur suivante:

«4) les intérêts courus seront calculés jusqu'à la date valeur du paiement du prix de souscription, de rachat ou de conversion;»

8. Article 20 - les premier, deuxième et dernier points dans le paragraphe C auront la teneur suivante:

«- lors de la distribution de dividendes aux actions de distribution, l'actif net attribuable à cette catégorie est diminué à due concurrence, alors que l'actif net attribuable à la catégorie d'actions de capitalisation reste inchangé;

- lorsque le capital du compartiment augmente à la suite d'une émission d'actions, l'actif net attribuable à la catégorie/sous-catégorie d'actions qui sont émises augmente à concurrence de la valeur nette des actions émises;

- lorsque des actions sont rachetées, l'actif net attribuable à la catégorie/sous-catégorie rachetée diminue à concurrence de la valeur nette payée.»

9. Article 21 - Modification de l'alinéa 1 comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions sont offertes et émises est égal à la valeur nette d'inventaire par action telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie/sous-catégorie en question, augmentée d'un montant à déterminer par le Conseil d'administration, représentant pour chaque actions les commissions qui seront versées au profit des intermédiaires professionnels et les frais d'investissement. Le prix d'émission sera payé avec valeur au plus tard deux jours bancaires ouvrables après la date d'acceptation de l'ordre de souscription. La date valeur exacte sera mentionnée dans le prospectus.»

10. Article 22 - Modification des alinéas 2 et 3 comme suit:

«Tout actionnaire a le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Sans préjudice de l'article 19 concernant la suspension des rachats, le prix de rachat sera payé avec valeur au plus tard deux jours bancaires ouvrables après la date à laquelle la demande de rachat a été acceptée. La date valeur exacte sera mentionnée dans le prospectus. Les demandes de rachat seront traitées chaque jour d'évaluation mais au moins une fois par mois sur base de la valeur nette d'inventaire calculée à ce jour d'évaluation.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de chaque action de la catégorie/sous-catégorie en question, déterminée conformément aux dispositions de l'article 20, diminuée (...).»

11. Article 23 - Modification de la première phrase de l'alinéa 1 comme suit:

«Les actionnaires peuvent demander à tout moment la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une catégorie/sous-catégorie en actions d'une autre catégorie/sous-catégorie à l'intérieur du même compartiment ou en actions de la même catégorie/sous-catégorie ou d'une autre catégorie/sous-catégorie d'un autre compartiment, sur la base de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives.»

12. Article 24 - Modification de l'article comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Les comptes de la Société seront exprimés en EUR. Au cas où il existerait différentes catégories/sous-catégories, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces catégories/sous-catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

13. Article 25 - Modification de l'alinéa 2 comme suit:

«Lors de l'Assemblée générale annuelle, pour chaque catégorie/sous-catégorie de l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements, les actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, statueront sur le montant des dividendes à distribuer aux actions de la catégorie d'actions de distribution. Ces dividendes seront établis en la monnaie du compartiment ou de la sous-catégorie concerné et payables aux dates et lieux choisis par le Conseil d'administration et seront prélevés sur la quotité des résultats revenant aux actions de distribution.»

14. Article 26 - Modification de l'alinéa 4 comme suit:

«Le Conseil d'administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à EUR 1.239.467,62 (ou contre-valeur dans une autre devise),

- (...).»

15. Article 26 - Modification de l'alinéa 8 comme suit:

«Sous les mêmes circonstances que prévues au paragraphe précédent, le Conseil d'administration peut décider de fermer un compartiment par apport à un autre compartiment de la Société ou par fusion avec un autre organisme de placement collectif gouverné par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988. (...).»

16. Article 28 - Modification de l'alinéa 1 comme suit:

«Pour le choix de ses placements et l'orientation de sa politique de placement, la Société se fera assister par KBC CASH CONSEIL HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en vertu d'un contrat à durée indéterminée.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéas 2, 3 et 4) comme suit:

«Le capital social initial de la Société est de BEF 2.100.000 (EUR 52.057,64), entièrement libéré et représenté par 21 actions de la catégorie d'actions de capitalisation du compartiment KBC INSTITUTIONAL CASH EURO sans désignation de valeur telles que définies à l'article 6.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent de EUR 1.239.467,62 qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires de chaque catégorie ou sous-catégories d'actions, (.....)».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 5) comme suit:

«Le capital social est représenté par un ou plusieurs compartiments, correspondant à une partie distincte du patrimoine de la Société. Dans chacun de ces compartiments, le Conseil d'administration est autorisé à créer différentes catégories qui peuvent être caractérisées par leur politique de distribution (voir article six) et sous-catégories d'actions qui peuvent être caractérisées par leur devise de référence, leur taux de commission, et/ou par toute autre caractéristique à déterminer par le Conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la première phrase de l'article 6 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 (alinéa 3) comme suit:

«(...) qui ont, au moment de leur acquisition une échéance moyenne résiduelle qui n'excède pas, à aucun moment, douze mois.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 (alinéa 1) comme suit:

«La valeur nette des actions de la Société ainsi que le prix d'émission et de rachat seront déterminés, pour les actions de chaque catégorie/sous-catégorie, périodiquement par la Société, conformément aux articles 21, 22 et 23 des présents statuts (.....)».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 (alinéa 1) comme suit:

«Pour chaque catégorie/sous-catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire, qui est exprimée en la monnaie déterminée par le Conseil d'administration, est représentée en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie/sous-catégorie, constitués par les avoirs de la Société correspondant à chaque catégorie/sous-catégorie moins les engagements attribuables à cette catégorie/sous-catégorie, par le nombre d'actions émises dans cette catégorie/sous-catégorie.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 (point 4) dans le paragraphe A.) comme suit:

«4) les intérêts courus seront calculés jusqu'à la date valeur du paiement du prix de souscription, de rachat ou de conversion;»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts. Les premier, deuxième et dernier points dans le paragraphe C de cet article auront la teneur suivante:

«- lors de la distribution de dividendes aux actions de distribution, l'actif net attribuable à cette catégorie est diminué à due concurrence, alors que l'actif net attribuable à la catégorie d'actions de capitalisation reste inchangé;
- lorsque le capital du compartiment augmente à la suite d'une émission d'actions, l'actif net attribuable à la catégorie/sous-catégorie d'actions qui sont émises augmente à concurrence de la valeur nette des actions émises;
- lorsque des actions sont rachetées, l'actif net attribuable à la catégorie/sous-catégorie rachetée diminue à concurrence de la valeur nette payée.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 (alinéa 1) comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions sont offertes et émises est égal à la valeur nette d'inventaire par action telle qu'elle est définie dans les présents statuts pour la catégorie/sous-catégorie en question, augmentée d'un montant à déterminer par le Conseil d'administration, représentant pour chaque actions les commissions qui seront versées au profit des intermédiaires professionnels et les frais d'investissement. Le prix d'émission sera payé avec valeur au plus tard deux jours bancaires ouvrables après la date d'acceptation de l'ordre de souscription. La date valeur exacte sera mentionnée dans le prospectus.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 22 (alinéas 2 et 3) comme suit:

«Tout actionnaire a le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Sans préjudice de l'article 19 concernant la suspension des rachats, le prix de rachat sera payé avec valeur au plus tard deux jours bancaires ouvrables après la date à laquelle la demande de rachat a été acceptée. La date valeur exacte sera mentionnée dans le prospectus. Les demandes de rachat seront traitées chaque jour d'évaluation mais au moins une fois par mois sur base de la valeur nette d'inventaire calculée à ce jour d'évaluation.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire de chaque action de la catégorie/sous-catégorie en question, déterminée conformément aux dispositions de l'article 20, diminuée (...).»

Onzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 23 (première phrase de l'alinéa 1) comme suit:

«Les actionnaires peuvent demander à tout moment la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une catégorie/ sous-catégorie en actions d'une autre catégorie/sous-catégorie à l'intérieur du même compartiment ou en actions de la même catégorie/sous-catégorie ou d'une autre catégorie/sous-catégorie d'un autre compartiment, sur la base de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. Les comptes de la Société seront exprimés en EUR. Au cas où il existerait différentes catégories/sous-catégories, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces catégories/sous-catégories sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en EUR et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.»

Treizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 25 (alinéa 2) comme suit:

«Lors de l'Assemblée générale annuelle, pour chaque catégorie/sous-catégorie de l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements, les actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration, statueront sur le montant des dividendes à distribuer aux actions de la catégorie d'actions de distribution. Ces dividendes seront établis en la monnaie du compartiment ou de la sous-catégorie concerné et payables aux dates et lieux choisis par le Conseil d'administration et seront prélevés sur la quotité des résultats revenant aux actions de distribution.»

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 (alinéa 4) comme suit:

«Le Conseil d'administration de la SICAV peut décider la liquidation pure et simple d'un ou plusieurs compartiments dans les cas suivants:

- si les actifs nets du ou des compartiments concernés sont inférieurs à EUR 1.239.467,62 (ou contre-valeur dans une autre devise),
- (...)

Quinzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 26 (alinéa 8) comme suit:

«Sous les mêmes circonstances que prévues au paragraphe précédent, le Conseil d'administration peut décider de fermer un compartiment par apport à un autre compartiment de la Société ou par fusion avec un autre organisme de placement collectif gouverné par la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988. (...).»

Seizième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 28 (alinéa 1) comme suit:

«Pour le choix de ses placements et l'orientation de sa politique de placement, la Société se fera assister par KBC CASH CONSEIL HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, en vertu d'un contrat à durée indéterminée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Heinz, L. Stipulante, M.-C. Dubourg, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 30, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2002.

P. Bettingen.

(92203/202/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE DE SENNINGERBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.466.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92070/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

**CLEMENTONI S.A., Société Anonyme,
(anc. CLEMENTONI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 44.965.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Holding de droit luxembourgeois dénommée CLEMENTONI HOLDING S.A. avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, constituée par acte du notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 25.166.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 58.518.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 624.000,- (six cent vingt-quatre mille Euros), divisé en 12.000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euros) chacune, entièrement libéré.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateurs Messieurs Davide Murari et Mirko La Rocca, tous deux employés privés, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de l'objet social de la société et modification de l'Article quatre des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

2. Changement de la dénomination sociale de CLEMENTONI HOLDING S.A. en CLEMENTONI S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une Société Anonyme sous la dénomination de CLEMENTONI S.A.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés holding régies par la loi du 31 juillet 1929 afin d'adopter un nouvel objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et décide donc de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une Société Anonyme sous la dénomination de CLEMENTONI S.A.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants. Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandi, G. Tucci, D. Murari, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002

J. Delvaux.

(92429/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

RISA S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: I-20123 Milan, 1, Via Cesare Cantù.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale de la société anonyme luxembourgeoise dénommée RISA IMMOBILIEN FINANZIARIEN (LUX) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C n° 111 du 2 février 2000.

La société a un capital social actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble deux cent cinquante mille (250.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de RISA IMMOBILIEN FINANZIARIEN (LUX) S.A. en RISA S.p.A. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

4. Nomination du ou des Administrateurs.

5. Nomination du Collège des Commissaires.

6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à I-20123 Milan, via Cesare Cantù n. 1, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I-20123 Milan, via Cesare Cantù n. 1, de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de RISA IMMOBILIEN FINANZIARIEN (LUX) S.A. en RISA S.p.A.

Une autre assemblée des actionnaires se tiendra au nouveau siège social devant notaire pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne en conformité avec la loi italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un seul nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir, Monsieur Luigi Giancaspero, né à Foggia, le 2 janvier 1963, demeurant à Milan, Via Sismondi, n. 74.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

Ont été nommés membres du Collège des Commissaires:

1. Monsieur Aldo Marco Maggi, né à Milan le 14 février 1965, demeurant à Milan, Via Matteo Bandello n. 1, code fiscal MGGLMR65B14F205I, Président;

2. Monsieur Marco Giuseppe Zanobio, né à Milan le 20 mars 1964, demeurant à Milan, Via del Caravaggio n. 5, code fiscal ZNBMC64C20F205F, membre titulaire;

3. Monsieur Tommaso Ghelfi, né à Milan le 20 septembre 1973, demeurant à Milan, Via Francesco Soave n. 21, code fiscal GHLTMS73P20F205A, membre titulaire;

4. Monsieur Marco Cornaglia, né à Milan, le 7 avril 1960, demeurant à Milan, Via Plinio n. 54, code fiscal CNRMRC60D07F205W, membre suppléant;

5. Monsieur Flavio Resnati, né à Lissone, le 26 janvier 1963, demeurant à Lissone, Via Pitagora n. 4, code fiscal RSNFLV63A26E617T, membre suppléant.

Déclaration Pro Fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport réduit par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de EUR 25.000,- lors de sa constitution en date du 30 novembre 1999, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 980,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: D. Murari, G. Tucci, M. La Rocca, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 137S, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92430/208/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.621.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme Holding de droit luxembourgeois, dénommée N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.621.

Ladite société constituée en vertu un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 47390.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio Mastosimone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 36.500 (trente-six mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 600,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Verlaine, Ch. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 4, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92431/208/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.621.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme Holding de droit luxembourgeois, dénommée N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.621.

Ladite société constituée en vertu un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 47.390.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 36.500 (trente-six mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du liquidateur;
2. Désignation d'un commissaire-vérificateur de la liquidation;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme Commissaire-Vérificateur, la société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Le Commissaire-Vérificateur devra déposer son rapport le plus rapidement possible.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 455,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 137S, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92432/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.621.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Anonyme Holding de droit luxembourgeois, dénommée N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A. ayant son siège social à 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.621.

Ladite société constituée en vertu un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 47390.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio Mastrosimone, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 36.500 (trente-six mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

I. Rapport du commissaire-vérificateur;

II. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;

III. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;

IV. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;

V. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;

VI. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée autorise la distribution du boni de liquidation tel que figurant au rapport du commissaire à la liquidation et l'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société N.J. INTERNATIONAL HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 660,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoemma, Ch. Velle, F. Mastrosimone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 137S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92433/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.344.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINDE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 41.344.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 10 septembre 1992, publié au Mémorial C-1992, page numéro 28671,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 11.300 (onze mille trois cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 650,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Lagona, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92440/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 58.046.

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2002

Par une liste de présence, déposée au siège le 3 juin 2002, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

M. Edmond Verschelden, administrateur-délégué

M. Erik Verstraeten, administrateur

La société INTERNATIONAL SHIPPING HOUSE S.A., administrateur, représentée par M. Erik Verstraeten.

Ordre du jour: Démission et nomination d'un administrateur-délégué

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Verschelden comme administrateur-délégué et comme administrateur.

2. L'assemblée décide de nommer M. Joseph Verstraeten comme administrateur.

3. L'assemblée décide de nommer l'administrateur actuel M. Erik Verstraeten comme administrateur-délégué.

Stadtbredimus, le 3 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92304/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

VOTUS SHIPPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R. C. Luxembourg B 58.046.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(92309/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.479.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme de droit luxembourgeois dénommée COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.479, constituée par acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5739, et dont les statuts ont été modifiés suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 21606.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Maryse Santini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Matia Danese, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Luca Lazzati, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

Ratification, pour autant que de besoin, des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 juillet 2002, et plus particulièrement celles en relation avec les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour,

laquelle assemblée avait comme ordre du jour:

1. Démission d'un administrateur;

2. Nomination d'un nouvel administrateur;

3. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de EUR 177.155,0455 (cent soixante dix sept mille cent cinquante cinq euros et zéro quatre cinq cinq centimes) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel tel qu'il résulte suite à la conversion légale de la lire italienne en euro, de EUR 25.822.844,9545 (vingt cinq millions huit cent vingt deux mille huit cent quarante quatre euros et neuf cinq quatre cinq centimes) à EUR 26.000.000,- (vingt six millions d'euros) sans création d'actions nouvelles mais, par la seule augmentation de la valeur nominale des 5.000.000 (cinq millions) d'actions existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 5,164569 à EUR 5,20 l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte de prime d'émission pour ramener ce dernier de EUR 23.121.472,8885 (vingt trois millions cent vingt et un mille quatre cent soixante douze euros et huit huit huit cinq centimes) à EUR 22.944.317,8429 (vingt deux millions neuf cent quarante quatre mille trois cent dix sept euros et huit quatre deux neuf centimes);

4. Augmentation du capital autorisé de la société à concurrence de EUR 248.017,0638 (deux cent quarante huit mille dix sept euros et zéro six trois huit centimes) en vue de porter le capital autorisé actuel de euros 36.151.982,9362 (trente six millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre vingt deux euros et neuf trois six deux centimes) à euros 36.400.000,- (trente six millions quatre cent mille euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 7.000.000 (sept millions) d'actions existantes pour la porter de son montant actuel de euros 5,164569 (cinq euros et un six quatre cinq six neuf centimes) à euros 5,20 (cinq euros et vingt centimes);

5. Adaptation de l'article 5 des statuts;

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires ratifie, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 2 juillet 2002, et plus particulièrement celles en relation avec les points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour,

et prend à nouveau, pour autant que de besoin, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 177.155,0455 (cent soixante dix sept mille cent cinquante cinq euros et zéro quatre cinq cinq centimes),

en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel tel qu'il résulte suite à la conversion légale de la lire italienne en euro, de EUR 25.822.844,9545 (vingt cinq million huit cent vingt deux mille huit cent quarante quatre euros et neuf cinq quatre cinq centimes) à EUR 26.000.000,- (vingt six millions d'euros),

sans création d'actions nouvelles mais, par la seule augmentation de la valeur nominale des 5.000.000 (cinq millions) d'actions existantes, pour la porter de son montant actuel de EUR 5,164569 à EUR 5,20,

l'augmentation de capital est souscrite par tous les actionnaires actuels de la société, au prorata de leur participation actuelle, et est à libérer par le débit du compte de prime d'émission, pour ramener ce dernier de EUR 23.121.472,8885 (vingt trois millions cent vingt et un mille quatre cent soixante douze euros et huit huit huit cinq centimes) à EUR 22.944.317,8429 (vingt deux millions neuf cent quarante quatre mille trois cent dix sept euros et huit quatre deux neuf centimes).

La preuve a été rapportée au notaire de l'existence d'un compte «prime d'émission» susceptible d'être intégré au capital social par un bilan au 31 décembre 2001, qui restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital autorisé de la société à concurrence de EUR 248.017,0638 (deux cent quarante huit mille dix sept euros et zéro six trois huit centimes),

en vue de porter le capital autorisé actuel de euros 36.151.982,9362 (trente six millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre vingt deux euros et neuf trois six deux centimes) à euros 36.400.000,- (trente six millions quatre cent mille euros),

sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 7.000.000 (sept millions) d'actions pour la porter de son montant actuel de euros 5,164569 (cinq euros et un six quatre cinq six neuf Centimes) à euros 5,20 (cinq euros et vingt centimes);

Troisième résolution:

L'assemblée des associés décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à vingt six millions d'euros (euros 26.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq euros et vingt centimes (euros 5,20) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trente six millions quatre cent mille euros (euros 36.400.000,-), représenté par sept millions (7.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq euros et vingt centimes (euros 5,20) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 décembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Santini, M. Danese, L. Lazzati, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92436/208/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.479.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 novembre 2002, actée sous le n° 850 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92437/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.479.

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme de droit luxembourgeois dénommée COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.479, constituée par acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 5739, et dont les statuts ont été modifiés suite à une assemblée générale extraordinaire d'augmentation de capital reçue par le notaire soussigné en date du 21 novembre 2002.

Le capital social actuel s'élève actuellement à vingt six millions d'euros (euros 26.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq euros et vingt centimes (euros 5,20) chacune.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Jacques Linon, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Candice De Boni, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises formant partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre de chaque année au lieu du 31 mars de chaque année, et modification conséquente de l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

3) A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le premier avril 2002, se terminera le 31 décembre 2002, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002, se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de mai 2003 à 12.00 heures.

4) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut effectuer des prêts, sous quelque forme que ce soit, à des entreprises formant partie du groupe d'entreprises auquel elle appartient, ainsi que garantir les engagements pris par celles-ci.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre de chaque année au lieu du 31 mars de chaque année, et modifie en conséquence l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le premier avril 2002, se terminera le 31 décembre 2002,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2002, se tiendra le 3^{ème} mercredi du mois de mai 2003 à 12.00 heures

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Linon, L. Forget, C. De Boni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2002, vol. 137S, fol. 25, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92438/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

**COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.479.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 novembre 2002, actée sous le n° 870 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92439/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

F.C.M.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 45.764.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 27 juin 2002 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 pour le porter à EUR 31.606,42 représenté par 1.275 actions, sans désignation de valeur nominale.

- L'article 5 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92072/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MAXTRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.382.

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu la Société FLAMAGAS S.A., avec siège social à Barcelona, 08041 Calle Sales y Ferrer n° 7, en sa qualité d'associé unique de la société MAXTRON, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 27, Avenue Monterey, représentée par Monsieur Guillermo Alcantara, employé privé, 59, boulevard Royal, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2002.

La prédite procuration signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Ladite société a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 5 juillet 2002, publiée au Mémorial C de 2002, page 58.991,

avec un capital social actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Ensuite le comparant déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros) par la création et l'émission de 750 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

b. Souscription et libération des 750 parts sociales nouvelles par l'associé unique, savoir: FLAMAGAS S.A., avec siège social à Barcelona, 08041 Calle Sales y Ferrer n° 7.

c. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts, version anglaise et française pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

d. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros),

en vue de le porter de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille Euros),

par la création de 750 (sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique la société FLAMAGAS S.A., avec siège social à Barcelona, 08041 Calle Sales y Ferrer n° 7,

par un versement en espèces d'un montant total de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros).

Le montant total de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Il est décidé, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 6, premier alinéa des statuts de la société, version anglaise et française, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 6. Firth paragraph. The Company's capital is set at one million two hundred thousand and fifty euros (EUR 1,250,000.-), represented by thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Version française:

Art. 6. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, l'associé unique lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, est estimé à EUR 9.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Alcantara, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2002, vol. 16CS, fol. 5, case 12. – Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92434/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

MAXTRON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.382.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 novembre 2002, actée sous le n° 849 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

(92435/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

FINPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.865.

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINPLEX S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.865,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 31896.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 13285.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sabine Wingel, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation préalables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, GESTION, EXPERTISE & FISCALITE, S.à r.l., avec siège social au 13, avenue Guillaume, B.P. 874, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 744,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.P. Fiorucci, S. Wingel, M. Cottella, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 137S, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): . Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92441/208/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

G.B.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 78.646.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques dénommée PAREFA (B.V.I.) LIMITED, avec siège social à Tortola, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 novembre 2002,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

* que la société dénommée G.B.R. S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 78.646, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 342 du 10 mai 2001,

* que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune;

* que la société de droit des Iles Vierges Britanniques s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- * que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- * que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;
- * que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- * que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- * que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, J. Delvaux

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2002, vol. 15CS, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

J. Delvaux.

(92443/208/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2002.

KREUZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.895.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 577, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(92164/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

KREUZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.895.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 novembre 2002

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Jean Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO S.à r.l. 43, Parc Lévisy, L-5753 Frisange.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92168/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2002, que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92071/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

RIVIERA PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.218.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: - 219.325,39 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

Signature.

(92074/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: 59.778,08 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Signature.

(92075/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MRG DIFFUSION, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 42.167.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2001 a nommé LUXREVISION, S.à r.l., comme commissaire pour une période de 6 ans, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2007 statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2002 a approuvé les comptes clôturés au 31 décembre 2001, et a accordé décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes, et a affecté le résultat de l'exercice 2001 comme suit:

EUR 5320,57 à la réserve légale et EUR 10.118,72 en report à nouveau.

Luxembourg, le 15 novembre 2002.

MRG DIFFUSION S.A.

M. De Clerq-Delvallée

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92123/664/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ADELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.058.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	- 7.297,38 EUR
- Résultats reportés.	687.548,15 EUR
- Report à nouveau	<u>680.250,77 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Signature.

(92076/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

DOLENIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.607.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau:	- 20.996,84 EUR
---------------------------	-----------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Signature.

(92077/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MARTINELLI ENTREPRISE & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.507.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés commandités tenue au siège social en date du 26 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92082/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MARTINELLI RENOIR & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 63.508.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés commandités tenue au siège social en date du 26 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92083/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MARTINELLI STRATOCASTER & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.509.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des associés commandités tenue au siège social en date du 26 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92084/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

PLUTOS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 62.025.

—
Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social le 16 juillet 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

PLUTOS S.A.H.

R. Zimmer / F. Olivieri

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92087/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

**KICHEN & DESIGN S.A., Société Anonyme,
(anc. BLUE'S KÜCHENSYSTEME S.A.).**

Siège social: L-4460 Belvaux, 64, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.349.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2001,
assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 6 décembre 2002 à 14.00 heures*

Première résolution

Est ratifié en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Meskens Patrick, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. Le nouveau commissaire aux comptes reprendra et poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Strassen, le 11 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92156/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

KICHEN & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4460 Belvaux, 64, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.349.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 décembre 2002.

(92158/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ISMAT INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 58.569.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social le 16 juillet 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

ISMAT INTERNATIONAL, Société Anonyme

R. Zimmer / F. Olivieri

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92088/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

A.G.G.U., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 45.969.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social le 16 juillet 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

A.G.G.U. S.A.

R. Zimmer / F. Olivieri

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92089/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AMSIT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.893.

Les anciens administrateurs, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2001, le 5 juin 2002, étaient:

1. Monsieur Benoît Pirotte, demeurant à Burdinne (Belgique),
2. Monsieur Christian Rozet, demeurant à Bruxelles (Belgique),
3. Monsieur Paul Deprez, demeurant à Woluwé-St-Lambert (Belgique).

Tous trois nommés lors de l'Assemblée générale de 2001, pour une période d'un an.

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 juin 2002, il a été décidé de renouveler le Conseil d'Administration comme suit:

Il est décidé de renommer les administrateurs suivants pour une période de trois ans, avec un effet rétroactif au 5 juin 2002:

1. Monsieur Benoît Pirotte;
2. Monsieur Christian Rozet;
3. Monsieur Paul Deprez.

Le mandat des administrateurs ainsi renommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de 2004.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Wiltz, le 18 novembre 2002, vol. 174, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

(92125/664/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 58.579.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social le 16 juillet 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

UNIVERSAL TRADING OIL COMPANY 1981, Société Anonyme

R. Zimmer / F. Olivieri

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92090/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SAB SOPARFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 67.856.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social le 16 juillet 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

SAB SOPARFIN, Société Anonyme

R. Zimmer / F. Olivieri

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92091/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.650.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 85, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l.

(92354/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EQUIPEMENT UNIVERSEL - UNIVERSAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 41.650.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2002

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Le rapport de gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2000 a été approuvé.

Décharge a été donnée au Gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2000.

Les associés décident de poursuivre l'activité de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92357/734/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

DB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.927.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu le 18 septembre 2002

* Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

DB LUXEMBOURG S.A.

D. Bottazzo

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92092/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

IMMO 9. COM, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 84.371.

Par décision du gérant de la société, le siège social est transféré du 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} août 2002.

IMMO 9. COM, S.à r.l.

M. Franchini

Associé-gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92093/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COLLINS & AIKMAN LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 64.647.

Auszug des Protokolls der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 28. Juni 2002

Es geht aus dem Protokoll hervor, daß die Aktionäre den Rücktritt von Herrn Jean-Pierre Winandy als Geschäftsführer der Klasse B der Gesellschaft, den Rücktritt von Herrn Massimo Zagati als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft und den Rücktritt von Herrn Charles G. Nichols als Geschäftsführer der Klasse A der Gesellschaft annehmen, und daß Herr James L. Murawski, wohnhaft in MI 48083 Troy, 250 Stephenson Hwy., Suite 100 (U.S.A.) und Herrn Friedhelm Schwarten, wohnhaft in D-47804 Krefeld, Kruetzpoort 16, Deutschland als neue Geschäftsführer der Klasse A ernannt wurden, so dass seitdem folgende Personen Geschäftsführer der Gesellschaft sind:

A. Mitglieder der Geschäftsführung:

- Denis Marak, Privatbeamter, wohnhaft in Sutton, Quebec-Canada;
- James L. Murawski, wohnhaft in MI 48083 Troy, 250 Stephenson Hwy., Suite 100 (U.S.A.);
- Friedhelm Schwarten, wohnhaft in D-47804 Krefeld, Kruetzpoort 16, Deutschland;

B. Mitglieder der Geschäftsführung:

- Eric Fort, licencié en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Guy Harles, maître en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg;
- Ute Bräuer, maître en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Paul Mousel, licencié en droit, wohnhaft in 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;
- Pieter C.L. Van Tol, Geschäftsführer, wohnhaft in Seegartenstrasse 2, CH-8008 Zürich (Schweiz).

Zum Vermerk für die Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, Band C.

Luxemburg, den 11. Dezember 2002.

Unterschrift

Ein Stellvertreter

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 95, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92324/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

FIRST TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.648.

Manager's resolution as of 29 november 2002

It was and is hereby unanimously resolved:

1. To confirm in writing the oral decision of 29 November 2002 to change the registered address of the Company to the following address as from 1st December 2002:

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

O.G. Burns / J. Wood

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 3, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92112/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ORPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 87.858.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenue au siège social du 18 septembre 2002

- Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

ORPA S.A.

P. Verschorren / O. Crucke / D. Bottazzo

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92114/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EUROCONSTRUCTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 8.553.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 décembre 2002

Première résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes et du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1998, approuve ce rapport.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve le bilan et le compte de Profits et Pertes sur l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 63.700,73 francs suisses.

Troisième résolution

L'assemblée constatant pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998 un bénéfice de 63.700,73 francs suisses décide de reporter cette dernière et d'affecter 5 % de ce bénéfice à la réserve légale.

Quatrième résolution

Par votes spéciaux l'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Cinquième résolution

A la demande de Monsieur Jean Hamilius, l'Assemblée nomme la société S.A. AUDIEX aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Jean Hamilius.

Luxembourg, le 13 décembre 2002.

Pour copie conforme / Pour extrait conforme

A. Kronshagen

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92349/289/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ORION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 61.909.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social du 25 octobre 2002

- Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

ORION INTERNATIONAL S.A.

R. Zimmer / F. Sassel

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92115/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.105.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Par mandat

Pour la société

A. Harpes

(92102/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.105.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Par mandat

Pour la société

A. Harpes

(92103/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ALTAMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 75.105.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 décembre 2002 au siège social de la société

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures

sous la présidence de:

Robert Mehrpahl, dirigeant maritime, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire:

Madame Magali Mazuer, demeurant à Dudelange

et comme scrutateur:

Monsieur André Harpes, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président constate que, l'intégralité du capital étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste qui restera annexée à ce document.

L'assemblée générale, étant régulièrement constituée, peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Approbation des comptes de l'année 2000 et 2001

2) Divers

L'assemblée a dès lors pris les résolutions suivantes:

I. Première résolution prise après la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

L'assemblée approuve les comptes sociaux de l'exercice 2000 et 2001, les pertes constatées sont rapportées respectivement à l'exercice ultérieur.

2. Divers

2.1 Décharge est accordée individuellement à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes.

2.2. Est nommé commissaire aux comptes avec effet immédiat Monsieur Eric Huttert, juriste, demeurant à Dudelange pour un mandat se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2005.

2.3. Le conseil d'administration est mandaté de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de pouvoir soumettre au vote une augmentation du capital par incorporation des comptes courants des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 12.00 heures.

R. Mehrpahl / M. Mazuer / A. Harpes

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 8, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92104/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

FINCONEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 41.720.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenue le 25 octobre 2002

- Les administrateurs de la société ont décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FINCONEX, Société Anonyme

R. Zimmer / F. Sassel / A. Triolet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92116/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

PUBLICITE 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Bourbon.

R. C. Luxembourg B 86.900.

EXTRAIT

A la demande du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 8 novembre 2002, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation de Monsieur Ferdinando Peralta, demeurant 4, rue des Métiers, F-57970 Yutz de son poste d'Administrateur-délégué de la société PUBLICITE 3000 S.A.

2. Nomination y consécutive de Madame Yvette Fantin, demeurant 4, rue des Métiers, F-57970 Yutz, en qualité d'Administrateur-délégué de la prédite société.

3. Madame Yvette Fantin prédit se voit attribuer un droit de co-signature obligatoire, en sa qualité d'Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Y. Fantin

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92128/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

TILLY HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxembourg B 52.635.

Der Verwaltungsrat der oben genannten Gesellschaft hat am 25. Oktober 2002 einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- Der Sitz wird verlegt von 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg nach 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg mit sofortiger Wirkung.

Luxembourg, den 25. Oktober 2002.

Für gleichlautenden Auszug

TILLY HOLDING S.A.

G. L. Tilly

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92121/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

PARC FAÏENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 78.018.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu au siège social du 25 octobre 2002

- Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2002.

PARC FAÏENCE S.A., Société Anonyme

R. Zimmer / R. Sehgal

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92122/664/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EURASIAREALESTATE, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 15.000,-.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
H. R. Luxembourg B 78.932.

Hiermit erklärt der Geschäftsführer, den Gesellschaftssitz von derzeit 28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg nach 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg zu verlegen.

Luxembourg, den 1. August 2002.

EURASIAREALESTATE, GmbH

D. Zeibig

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92126/664/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

REMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4326 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Stalingrad.
R. C. Luxembourg B 66.388.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 16, case 9/2, 9/3, 9/4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

S. Reiland

Mandataire spécial

(92135/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MELUSINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.434.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 janvier 2002 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Nomination de nouveaux administrateurs suivants:

- la société des British Virgin Islands WEAVER INT'L S.A.;
- la société des British Virgin Islands RULANOR LIMITED;
- la société des British Virgin Islands RONGWHELL INVESTMENTS LTD;
- la société CORPORATE FINANCE BUSINESS LTD a été nommé commissaire aux comptes.

2. L'assemblée a refusé de donner décharge pleine et entière aux anciens administrateurs et commissaire aux comptes sortant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92127/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

LUXEMBOURG COMPANY OF METALS & ALLOYS, Société Anonyme.

Siège social: Ehlerange, Zone d'activité ZARE.
R. C. Luxembourg B 55.567.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue le 13 décembre 2002 à 13.30 heures à Ehlerange*

L'Assemblée prend acte de la démission de la société REICOM S.A. de son poste de commissaire de la société et nomme en remplacement Monsieur Jacques Tordoor, 14, rue des Hirondelles, B-6790 Aubange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 15, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92131/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

REMBRANDT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 88.971.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de la résolution du gérant unique en date du 27 novembre 2002 que, sur base d'un certificat de transfert de parts sociales signé en date du 27 novembre 2002, le gérant unique a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

<i>Désignation des associés</i>	<i>Nombre de parts sociales</i>
LEHMAN BROTHERS P. A. LLC	50.178
LEHMAN BROTHERS REAL ESTATE PARTNERSHIP (General Partnership)	13.152
Total	63.330

Luxembourg, le 3 décembre 2002.

M. Harrison Newman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 577, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92222/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE COMMERCIALISATION ET TRAVAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.843.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société
tenue à Pétange, le 2 janvier 2002 à 11.00 heures*

Il a été décidé d'adopter à partir du 1^{er} janvier 2002 un capital de € 12.500,- représenté par 100 actions de € 125,-. La différence de conversion de € 105,32 sera dotée aux résultats reportés de la société.

En conséquence, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euro (€ 125,-) chacune.»

Pour copie conforme

P. Di Bartolomeo

Gérant

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 16, case 1/2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92129/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

**SOCIETE LUXEMBOURGEOISE COMMERCIALISATION ET TRAVAUX, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 2, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.843.

—
Procès-verbal de la réunion des actionnaires qui s'est tenue à Pétange le 29 novembre 2002

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Michael Di Bartolomeo.

Sont présents:

Monsieur Pasqualino Di Bartolomeo,
PETBURG PARTNERS LTD,
INNOVATION TEAM LTD,
SEAMAIL TRAVEL INC,
Mme Josette Niel.

Ordre du jour:

Cession de parts sociales.

Résolutions

Le Conseil décide d'accepter les cessions de parts sociales, et marque son accord sur la nouvelle répartition ainsi retenue:

SEAMAIL TRAVEL INC. Mehe Rép. Seychelles 99%, soit 99 actions à € 125,-,

Mme Josette Niel, F-54860 Haucourt 1%, soit 1 action à € 125,-.

Le Président demande au gérant administratif de faire toute action nécessaire à ce que cette décision devienne définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.00 heures.

P. Di Bartolomeo / PETBURG PARTNERS LTD / INNOVATION TEAM LTD

- / Signature / Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2002, vol. 326, fol. 16, case 1/1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92130/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOFTWARE DEVELOPMENT & SUPPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 31, Duerfstrooss.
R. C. Luxembourg B 73.443.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2002, vol. 325, fol. 70, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92137/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

PEINTURE DE LORENZI ED. ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, rte. de Longwy.
R. C. Luxembourg B 53.960.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2002, vol. 325, fol. 70, case 5/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schouweiler, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92138/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

MILLE-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, Z.I. Lankelz.
R. C. Luxembourg B 33.014.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2002, vol. 325, fol. 70, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92139/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

LOISINAUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer-Roeser, 4, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 80.900.

La décision de l'Assemblée Générale, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 325, fol. 73, case 8/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92140/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EUROPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxemborug B 28.895.

La décision de l'Assemblée Générale, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 325, fol. 73, case 9/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92141/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

21 INVEST HOLDINGS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.098.

Assemblée Générale des Actionnaires

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société 21 INVEST HOLDINGS 2 S.A. tenue au siège social en date du 2 décembre 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 2 décembre 2002, à la date du 30 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

21 INVEST HOLDINGS 2 S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Managing Director

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 137S, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92216/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

C.D.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3508 Dudelange, 42, op Lenkeschlei.
R. C. Luxembourg B 81.062.

La décision de l'Assemblée Générale, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 325, fol. 73, case 10/1, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92142/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

CARINA BIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 20, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 70.925.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 325, fol. 73, case 11/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92143/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ALAVITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 13A, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.230.

La décision de l'Assemblée Générale, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2002, vol. 325, fol. 73, case 12/1, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92144/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

AKROTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 82.585.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 décembre 2002, du rapport et de la décision des Gérantes de la société AKROTEC, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux Gérantes pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. J. Triphyllis

M. Drakoulis Yannelos.

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Drakoulis Yannelos

M. George Rizopoulos.

5) Les mandats des Gérantes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2002.

6) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

7) La perte qui s'élève à EUR 27.002,95 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKROTEC, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 137S, fol. 40, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92208/683/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

CASHFINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.372.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

CASHFINE HOLDING S.A.

Signature

(92146/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.625.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A.

Signature

(92147/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.625.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A.

Signature

(92148/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.625.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2002, vol. 578, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

COMINDUS S.A.

Signature

(92149/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ATELIER DE COUTURE THEISEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 82, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 67.631.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2002, vol. 325, fol. 70, case 7/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2002.

Signature.

(92145/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

EURAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.883.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 61, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Signature.

(92151/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

NET-EIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 75.658.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 décembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Angel Barrachina, Administrateur-délégué, Madrid,
- M. Jesus de Ramon-Laca, Administrateur-délégué, Madrid,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92152/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

ARISTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 52.438.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 décembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Angel Barrachina, Administrateur-délégué, Madrid,
- M. Jesus de Ramon-Laca, Administrateur-délégué, Madrid,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92153/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

WEREC KÄSEHANDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 55.298.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 décembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Angel Barrachina, Administrateur-délégué, Madrid,
- M. Jesus de Ramon-Laca, Administrateur-délégué, Madrid,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92154/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

LEISURE RESOURCES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 37.044.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 décembre 2002, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Angel Barrachina, Administrateur-délégué, Madrid,
- M. Jesus de Ramon-Laca, Administrateur-délégué, Madrid,
- M. Richard T. Golding, Administrateur-délégué, Madrid,
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-délégué, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2002.

AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 3, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92155/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.155.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 décembre 2002.

(92157/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

KACHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 18, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 47.845.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 577, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 décembre 2002.

(92159/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

VAGOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.
R. C. Luxembourg B 65.100.

Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2002

Par la liste de présence, sousmentionnée, il s'avère que la totalité des actions du capital social est représentée.

Personnes présentes:

<i>Nom d'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
1) Engelsma Lothar	252 actions	Signature
2) Wirges Cornelia	1.007 actions	Signature
3) EURO-ACCOUNTING SERVICES S.A.,	1 action	

représentée par son administrateur Vanacker Erry

Ordre du jour: Nomination d'un administrateur

1. L'assemblée décide de nommer la société EURO ACCOUNTING SERVICES S.A., 3, Lauthegaass, L-5450 Stadtbredimus, comme administrateur.

Stadtbredimus, le 29 août 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2002, vol. 577, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92306/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SENIOR & COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 84.672.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-ALzette, le 16 décembre 2002, vol. 326, fol. 15, case 2/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 19 décembre 2002.

Signatures.

(92160/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

DIMALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.062.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 décembre 2002

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mmes Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO S.à r.l., 43, Parc Lesigny, L-5753 Frisange.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2002, vol. 577, fol. 88, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92165/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

DIMALEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.062.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 577, fol. 88, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(92161/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

PREVENT, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.271.

La Fiduciaire SASSEL & ZIMMER S.C. dénonce avec effet immédiat le siège de PREVENT S.A.

La société LUXREVISION, S.à r.l. démissionne avec effet immédiat en tant que commissaire aux comptes de la même société.

L'administrateur-délégué Monsieur Gilles Beal démissionne de sa fonction d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

F. Sassel.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 577, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(92252/664/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE EUROPEAN POUR L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.404.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(92171/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE EUROPEAN POUR L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(92172/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.

SOCIETE FINANCIERE EUROPEAN POUR L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.404.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 décembre 2002

Résolution

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Monsieur René Sigrist et de Madame Andrea Semadeni en sa réunion du 24 avril 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:

Conseil d'administration

MM. René Sigrist, demeurant à CH-Thalwill, président;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Andrea Semadeni, demeurant à CH-Zollikerberg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD (Luxembourg), 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 7, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92177/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2002.
